



**Extrait du registre des délibérations  
Du Conseil Municipal  
De la Commune d'EMBRUN**

**Séance du 25 Février 2025**

Délibération n° **2025-17 R**  
Objet : **Désignation de  
représentants de la commune au  
conseil d'administration de la  
RAM 05 - Abroge la délibération  
n°2020-71 du 10 Juin 2020**

L'an deux mille vingt-cinq, le Vingt Cinq Février à 18h00,  
Le conseil municipal de la commune d'EMBRUN,  
Légalement convoqué le Quatorze Février deux mille  
vingt-cinq à la Salle de la Manutention,  
Sous la présidence de Madame Chantal EYMEOUD, Le  
Maire,  
Secrétaire de séance : Madame Ouria BLANCHET, à  
l'unanimité  
Nombre de membres en exercice : 29  
Nombre de membres présents : 22  
Nombre de votants : 28

**Présents :**

Madame Chantal EYMEOUD, Monsieur Marc AUDIER, Monsieur Christian PARPILLON,  
Monsieur Franck BERNARD-BRUNEL, Madame Audrey CEARD, Madame Zoïa  
DEPEILLE, Madame Wiebke SILVE, Madame Ouria BLANCHET, Monsieur Jean Claude  
DOU, Monsieur Christian COULOUMY, Monsieur Gérard MARCELLIN, Monsieur Denis  
GRAS, Monsieur Christian GUENEAU, Madame Nathalie BERNARD, Monsieur Patrice  
RENOUF, Madame Annick BOUISSIÈRE, Madame Marie-Claude RYCKEBUSCH-LOZZA,  
Monsieur Jean Louis RIFFAUD, Madame Véronique CONSTANS, Monsieur Robert  
PELLISSIER, Monsieur Olivier LEFRANCOIS, Monsieur Pierre BRUYAT.

**Représentés :**

Madame Jehanne MARROU donne pouvoir à Madame Chantal EYMEOUD  
Madame Barbara GASQUET donne pouvoir à Monsieur Marc AUDIER  
Madame Claire SARDY donne pouvoir à Monsieur Christian PARPILLON  
Monsieur Alexandre DIDIER donne pouvoir à Madame Zoïa DEPEILLE  
Madame Valérie BARTHELON donne pouvoir à Monsieur Franck BERNARD-BRUNEL  
Monsieur Bernard FANTI donne pouvoir à Monsieur Christian COULOUMY

**Absent excusé :**

Monsieur Vincent ESMIEU

-----  
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, article L 1411-5,

Vu la délibération n°2020-71 du 10 Juin 2020,

Sur proposition de Madame Le Maire,

Madame Le Maire entendu,

Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **Désigne :**

Madame Marie-Claude RYCKEBUSCH-LOZZA pour siéger au conseil d'administration de la RAM 05.

- **Abroge** la délibération du 10 Juin 2020 n°2020-71
- **Donne** tout pouvoir à Madame le Maire pour poursuivre l'exécution de la présente délibération,

Le 26 Février 2025

Madame Le Maire  
Chantal EYMEOUD

